

Intact Corporation financière fixe le prix d'un placement privé de billets non garantis de rang supérieur de 500 M\$ US

TORONTO, le 15 septembre 2022 – Intact Corporation Financière (TSX : IFC) (« Intact » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait fixé avec succès le prix d'un placement privé de ses billets non garantis de rang supérieur à 5,459 % échéant en 2032 (les « billets ») d'un capital global de 500 M\$ US. Les billets constitueront des obligations non garanties de rang supérieur d'Intact qui seront de rang égal, quant au droit de paiement, à toutes les dettes non garanties de rang supérieur actuelles et futures d'Intact.

La clôture du placement devrait avoir lieu le 22 septembre 2022, sous réserve du respect des conditions de clôture usuelles.

Intact a l'intention d'affecter le produit net tiré de ce placement au remboursement à l'échéance de la totalité du capital global impayé des billets de rang supérieur à 4,60 % échéant en 2022 d'Intact U.S. Holdings, Inc. (anciennement OneBeacon U.S. Holdings, Inc.). Le reliquat du produit net pourrait être affecté au remboursement de dettes et aux besoins généraux de l'entreprise.

Les billets n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni des lois sur les valeurs mobilières d'un État ou d'un autre territoire, y compris le Canada, et ils ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis ou au Canada à moins d'être inscrits ou de faire l'objet d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Les billets ne seront offerts aux États-Unis qu'aux personnes qui sont raisonnablement considérées comme des acheteurs institutionnels admissibles (*qualified institutional buyers*), sur le fondement de la dispense d'inscription prévue par la *Rule 144A* prise en application de la Loi de 1933, et à l'extérieur des États-Unis, notamment dans le cadre d'un placement privé au Canada auprès d'« investisseurs qualifiés » qui ne sont pas des particuliers et qui sont des « clients autorisés » en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, sur le fondement de la dispense d'inscription prévue par le *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres, et aucune offre, sollicitation ou vente ne sera faite dans un État ou un territoire où une telle activité serait illégale.

-30-

À propos d'Intact Corporation financière

Intact est le plus important fournisseur d'assurance de dommages au Canada, l'un des principaux fournisseurs d'assurance spécialisée dans le monde et, avec RSA, un chef de file au

Royaume-Uni et en Irlande. L'entreprise d'Intact a connu une croissance tant à l'interne qu'au moyen d'acquisitions, et ses primes annuelles totales s'élèvent à plus de 20 G\$.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et américaines applicables, notamment les « dispositions d'exonération » des lois sur les valeurs mobilières provinciales canadiennes. Les mots « peut », « devrait », « pourrait », « prévoit », « s'attend à », « planifie », « a l'intention de », « indique », « croit », « estime », « prédit », « susceptible de » ou « éventuel », ou la forme négative ou d'autres variations de ces mots ou d'autres mots ou phrases similaires ou comparables indiquent des énoncés prospectifs. Ces énoncés portent notamment sur la date de clôture prévue du placement des billets et sur l'emploi qu'Intact compte faire du produit qu'elle tirera du placement.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur les estimations et les hypothèses formulées par la direction à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la conjoncture actuelle et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction estime appropriés dans les circonstances. Sauf exigence contraire des lois sur les valeurs mobilières applicables, Intact décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs, que ce soit en conséquence de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour d'autres raisons. L'information prospective qui figure dans le présent communiqué est fondée sur l'information disponible à la date du communiqué.

Media Inquiries:

Emilie Dutil-Bruneau
Vice President, Communications
(514) 654-3180
media@intact.net

Investor Inquiries:

Shubha Khan
Vice President, Investor Relations
(416) 341-1464 x41004
shubha.khan@intact.net